

MOTION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Sebastien NENDAZ et Patricia CONSTANTIN
Objet Port du masque obligatoire dès le secondaire II, quid des frais supplémentaires pour les familles ?
Date 03/09/2020
Numéro 2020.09.212

Actualité de l'événement

Le 7 août dernier, la population valaisanne apprenait par les médias que le masque serait obligatoire pour la rentrée scolaire 2020 - 2021, et ce pour les écoles du secondaire II général et professionnel

Imprévisibilité

Il n'était aucunement prévisible que cette mesure concernerait les étudiants du secondaire II général et professionnel.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Il est urgent de traiter cette obligation qui charge une fois de plus les familles et les bas revenus.

Le 7 août dernier, la population valaisanne apprenait par les médias que le masque serait obligatoire pour la rentrée scolaire 2020 - 2021, et ce pour les écoles du secondaire II général et professionnel. Les étudiants et apprentis, en classe et dans tous les espaces communs, devront porter un masque qui sera mis à disposition gratuitement durant la première semaine uniquement.

Naturellement, cette décision a été prise sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et de nouvelles décisions ou recommandations de la Confédération.

Cependant, cette obligation découle sur des frais supplémentaires non négligeables pour les familles. En effet, en tenant compte du fait qu'un étudiant doit utiliser un masque par demi-journée, sur 168 jours de formation sur l'année scolaire 2020 - 2021, et un coût sur le marché d'environ CHF 1.25 par masque, le montant à rajouter au budget de cette prochaine année scolaire se monte à pas moins de CHF 425.00 par enfant.

D'après les effectifs de ces dernières années, le nombre d'étudiants concernés pour le secondaire II se monte à environ 17'000. Il est clair que l'Etat du Valais saurait se fournir en masque à des prix moins élevés que les masques vendus à des privés en supermarché ou en pharmacie. Le budget d'une telle opération ne devrait dépasser les 3 millions de francs, et saurait soulager les familles déjà affaiblies elles-aussi financièrement par la crise.

Si l'Etat du Valais a su trouver des moyens de financer les aides aux viticulteurs, aux remontées mécaniques, aux propriétaires de résidences secondaires et j'en passe, il saura trouver le moyen d'accompagner sereinement et financièrement une rentrée scolaire particulière.

Conclusion

Par cette motion, nous demandons à l'Etat la mise à disposition totalement gratuite des masques rendus obligatoires, et ce pour toute la durée de cette obligation, pour les étudiants des écoles du secondaires II général et professionnel.